

Renseignements requis pour fournir un devis

1. Nombre d'emplacements
2. Adresse de chaque emplacement
3. Nombre d'employés à chaque emplacement (veuillez noter qu'il y a un frais minimum pour la clinique de vaccination)
4. Estimation de la participation (généralement 25 à 50 % de la main-d'œuvre)
5. Type de vaccin

- Les vaccins subventionnés par le gouvernement sont largement offerts en Ontario, en Nouvelle-Écosse et en Alberta seulement. Ils devraient être disponibles au début de novembre. Les vaccins privés sont offerts dans toutes les provinces et devraient être disponibles à la mi-octobre.

Tous ces renseignements nous permettront de vous fournir une soumission exacte. Nous pouvons faire des soumissions pour les vaccins subventionnés pas le gouvernement et les vaccins privés, si les deux sont offerts dans votre province.

Étapes pour réserver une clinique

1. Après avoir déterminé le nombre de cliniques et le taux de participation, vous recevrez une entente de service à lire et à signer.
2. Vous pouvez annuler la clinique ou modifier le nombre de personnes à vacciner au plus tard 15 jours ouvrables avant la clinique, sans subir de frais. S'il reste 15 jours ou moins avant la clinique, des frais d'annulation ou de modification sont facturés.
3. Vous pouvez choisir l'inscription manuelle ou en ligne, avec le système Lifemark. Les employés s'inscriront à une plage horaire de quatre minutes.
4. Les employés reçoivent leur formulaire de consentement au programme de vaccination contre la grippe à l'avance. Ils devront le remplir et l'apporter lors du rendez-vous.
5. Un coordonnateur de service collaborera avec vous pour bien planifier la clinique et assurer son succès. Il vous enverra tous les liens, affiches, horaires et documents nécessaires.

Protocoles liés à la COVID-19

Nous adhérons à toutes les procédures et lignes directrices provinciales actuelles en matière de sécurité pour la COVID-19.

Plus que jamais, la grippe ne vaut tout simplement pas le risque.

La grippe est une maladie respiratoire potentiellement grave. On estime que chaque année, au Canada, la grippe cause :



7,5 millions
journées de travail
perdues¹



Environ 12 200
hospitalisations²



3 500
décès²

Le vaccin contre la grippe est le **moyen le plus efficace** de prévenir la propagation de la grippe dans les lieux de travail, de réduire le risque de complications graves et de réduire les répercussions de la grippe. Et c'est particulièrement important cette année.

Prenez des mesures pour aider à garder les lieux de travail en santé pendant la saison de la grippe.

Pour en savoir plus sur les cliniques de vaccination contre la grippe,
communiquez avec saleshealthsolutions@shoppersdrugmart.ca.

Références :

1. Public Services Health & Safety Association. 2021. <https://www.phsa.ca/other-topics/flu>. Page consultée le 13 juillet 2021.

2. Agence de la santé publique du Canada. Grippe (influenza) : Prévention et risques. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/grippe-influenza/prevention-risques.html>. Page consultée le 13 juillet 2021.